



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du jeudi 4 juin 2020 à 19h00 à la salle des fêtes**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Anouck BONHOMME, Noëlle ROUX, Didier ELZEARD, Lucie ANTHOINE, Didier NICARD, Anne-Marie FABRE, Yves BARTHALAÏS, Patrick RANOCCHI, Céline REGNAULT, Christine FOURNIER, Véronique GENSUL

Membres excusés : Noredine FRIH pouvoir à Véronique GENSUL, Thomas BETH

Secrétaire de séance : Anne-Marie FABRE

ORDRE DU JOUR :

- 1- Election des membres des syndicats et EPCI
- 2- Commissions municipales.
- 3- Indemnités des élus
- 4- Reprise de concession en état d'abandon.
- 5- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité
- 6- Questions diverses

Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2020 adopté à l'unanimité.

1- Election des membres aux syndicats

Vu le code général des collectivités territoriales et considérant qu'il convient de désigner les délégués titulaires et les délégués suppléants, de la commune auprès des syndicats et EPCI ;

a- Election au SyEP

Le Maire propose de procéder à l'élection des délégués de la commune au Syndicat d'Eclairage Public.

Sont élus avec 12 voix pour et 2 abstentions

Membres titulaires	Membres suppléants
Patrick Ranocchi	Anouck Bonhomme
Yves Barthalaïs	Xavier Long
Noëlle Roux	Didier Elzéard

b- Election au SIVU du Couleau

Sont élus avec 12 voix pour et 2 contre

Membres titulaires	
Jean-Marie BARRAL	Noëlle Roux
Yves Barthalaïs	Anne-Marie Fabre

c- Election au SIVU des Loulous

Sont élus avec 14 voix pour :

Membres titulaires	Membres suppléants
Noëlle Roux	Véronique Gensul
Céline Regnault	Christine Fournier

d- Election au Syndicat Mixte d'Énergie des Hautes-Alpes

Sont élus avec 12 voix pour et 2 contre

Membres titulaires	Membres suppléants
Didier Elzeard	Jean-Marie BARRAL

e- Association des communes forestières

Sont élus avec 12 voix pour et 2 contre

Membre titulaire	Membre suppléant
Didier Elzeard	Jean-Marie BARRAL
Yves Barthalaïs	Xavier Long

f- Conseil de Développement du Pays SUD

Sont élus avec 14 voix pour.

Anouck Bonhomme

Didier Nicard

g- Correspondant défense

Est élu avec 14 voix pour :

Didier NICARD

h- Correspondant Sécurité Routière

Est élu avec 12 voix pour et 2 contre:

Patrick RANOCCHI

2- Commissions municipales.

Monsieur le Maire propose de mettre en place des commissions municipales composées uniquement d'élus (article L.2121-22 du CGCT).

Le Conseil Municipal se garde le droit de nommer les membres de ces comités et d'en réviser la composition chaque année.

Responsable	Commissions	Membres titulaires
Jean-Marie BARRAL	Personnel communal	Xavier Long Didier Elzeard Veronique Gensul
Jean-Marie BARRAL	Travaux, bâtiments, voirie	Yves Barthalaïs Didier Elzeard Didier Nicard Thomas Beth Veronique Gensul
Xavier LONG	Finances	Didier Elzeard Yves Barthalaïs Thomas Beth Noredine Frih
Xavier LONG	Energie	Yves Barthalaïs Didier Nicard Thomas Beth Noredine Frih

Anouck BONHOMME	Territoire et Economie locale	Yves Barthalais Céline Regnault Thomas Beth Veronique Gensul
Anouck BONHOMME	Culture et patrimoine	Didier Elzeard Anne-Marie Fabre Veronique Gensul Xavier Long
Anouck BONHOMME	Information / Communication	Didier Elzeard Didier Nicard Anne-Marie Fabre Veronique Gensul
Patrick RANOCCHI	Vivre Ensemble (associations, projets communs)	Anne-Marie Fabre Thomas Beth Noredine Frih Lucie Anthoine Anouck Bonhomme
Patrick RANOCCHI	Urbanisme	Didier Nicard Thomas Beth Veronique Gensul Didier Elzeard
Patrick RANOCCHI	Agriculture	Jean-Marie Barral Céline Regnault Noredine Frih Xavier Long Anne-Marie Fabre
Noëlle ROUX	Affaires sociales	Christine Fournier Xavier Long Lucie Anthoine Veronique Gensul
Noëlle ROUX	Ecole, enfance, jeunesse	Céline Regnault Lucie Anthoine Christine Fournier Veronique Gensul
Noëlle ROUX	Environnement	Céline Regnault Didier Nicard Didier Elzeard Thomas Beth Noredine Frih

Membres de la commission d'appel d'offres

Les listes déposées sont les suivantes :

Liste A composée de :

Mmes et MM, membres titulaires : Didier ELZEARD, Anouck BONHOMME, Thomas BETH

Mmes et MM, membres suppléants Patrick RANOCCHI, Yves BARTHALAÏS, Lucie ANTHOINE

Les résultats sont les suivants :

nombre de votants : 13

suffrages exprimés : 14

nombre total de sièges à pouvoir : 3

nombre de voix obtenues par la liste A : 14

Sont déclarés élus à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires

Didier ELZEARD

Anouck BONHOMME

Thomas BETH

Membres suppléants

Patrick RANOCCHI

Yves BARTHALAÏS

Lucie ANTHOINE

3- Indemnités des élus

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du tableau définissant les indemnités des élus.

Pour les Communes entre 1000 et 3499 habitants, le taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique (les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires).

Le taux maximum est de pour le maire : 51,6 et les adjoints : 19,8.

A compter du 25/05/2020, le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et du conseiller municipal titulaires d'une délégation, est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

- Maire : 42%
- 4 adjoints : 13,5%
- Conseiller : 10%

La délibération est approuvée à 12 voix pour et 2 voix contre.

4- Reprise de concession en état d'abandon

Cette délibération concerne la reprise, par la commune, des concessions dans les cimetières communaux (Sainte Irénée et Saint Marcellin), ayant plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle les 06/09/2016 et 17/02/2020.

Il y a 28 concessions à reprendre au cimetière Ste Irénée et 15 concessions au cimetière St Marcellin.

Procédure très encadrée et très longue.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

5- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité

Délibération concernant la création d'un poste d'agent technique saisonnier à temps complet.

Une élue demande combien il y a de postes au service technique.

Le maire répond qu'il y a deux postes de titulaires et un contrat aidé.

La délibération est votée à l'unanimité soit 14 voix.

6- question diverses

- Le Maire propose d'allonger les dates du marché estival du 30 juin au 1er septembre 2020.
- Le maire fait le point sur la piste forestière au dessus du hameau St Etienne, qui est créée par une entreprise pour récupérer le bois coupé par RTE dans le cadre des travaux de la ligne THT. Ce bois pourra être acheté par l'entreprise ou vendu pour affouage.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h40.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'DE CHATEAUFORT-SAINTE' at the top and '1870' at the bottom. The signature is written in a cursive style.